



# BT Services



## Flash info Mutuelle

Votre syndicat FORCE OUVRIERE vous remercie pour votre soutien et votre investissement quant aux mesures de suppression du tiers payant et la dénoemisation des conjoints.

La direction vient de nous informer lors d'une réunion DP qu'elle procédera à la remise en place du tiers payant pour les conjoints et les cartes de mutuelle leur seront envoyées à compter du premier mars. Nous tenons à souligner que c'est grâce à vous et votre investissement.

Il reste malheureusement encore le point concernant la noemisation et la direction souhaite échanger avec les différents syndicats sur ce point courant mars, nous ne manquerons pas de vous informer dès que nous aurons plus d'information.

Petite précision sur le tiers payant et la noemisation :

- Le tiers payant est le fait de ne pas avoir à avancer les frais de santé aux professionnels le pratiquant (ex pharmacie, kiné, etc...). Ils vous demandent votre carte vitale ainsi que votre carte de mutuelle et se font payer directement.
- La noemisation et le lien informatique entre la sécurité sociale et la mutuelle. Certains médecins ou spécialistes ne pratiquant pas encore le tiers payant vous demandent votre carte vitale pour télétransmettre à la sécurité sociale ainsi que le règlement, il vous est ensuite remboursé en partie par la sécurité sociale et la mutuelle. La suppression de ce lien implique dans ce cas qu'il vous faudra encore envoyer les relevés de la sécurité sociale à la mutuelle pour vous faire rembourser cette partie.

Suivez nous sur :

<http://www.fobt.fr>

[http://twitter.com/FO\\_BT](http://twitter.com/FO_BT)

Rejoignez-nous ! C'est ensemble que nous arriverons à changer les choses !

Contact : [contact@fobt.fr](mailto:contact@fobt.fr)